

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016 À 19 h 00

L'an deux mil seize, le jeudi 24 mars, à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Rouffiac, dûment convoqué le 18 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Joël ARNAUD, Maire.

PRÉSENTS : Joël ARNAUD, Carmen MARC, Pierre DESTRIEUX, Aline CLEMOT, Rachel BERNALEAU, Pierre RENAULT, Emmanuel SEGUIN, Loïc TOUZINAUD, Jean-Luc RÉTAUD, Marion DEVER, Hervé TORCHUT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Monsieur Loïc TOUZINAUD a été élu secrétaire de séance.

Madame Liliane GIZOLME, receveur municipal, est invitée.

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

2016/03/01 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Madame Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Le Maire quitte la séance et Madame MARC, Maire Adjointe, prend la présidence.

2016/03/02 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 par Madame Carmen MARC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Joël ARNAUD :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire 2014	-11 946,89€	Report excédentaire 2014	134 328,79€
Dépenses	64 867,37€	Dépenses	229 698,57€
Recettes	49 178,72€	Recettes	286 876,83€
Résultat cumulé	-27 635,54€	Résultat cumulé	191 507,05€

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur Le Maire reprend la présidence de la séance.

Madame Le Receveur Municipal propose une analyse statistique du budget 2015 et une comparaison de nos finances communales avec les communes de même strate.

Monsieur Le Maire remercie Madame GIZOLME de son intervention.

2016/03/03 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 24 mars 2015, le Compte administratif pour 2015 qui présente les résultats figurant sur le tableau en annexe,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au déficit d'investissement reporté	- 27 635,54 €
Affectation au financement de la section d'investissement	67 445,54 €
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté	124 061,51 €

2016/03/04 - VOTE DES TAXES

La commission des finances propose de ne pas modifier les taux d'imposition fixés l'an passé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient donc les taux suivants :

- Taxe d'habitation	15,92 %
- Taxe sur le Foncier Bâti	19,99 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti	39,71 %

2016/03/05 - VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire propose d'octroyer des subventions aux associations de la commune et de même montant que l'an passé sauf pour le club de Tennis qui voit sa subvention augmenter du montant des produits de démaoussage qui ont été achetés par le club alors que cette dépense est à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes (compte 6574) pour l'année 2016 :

ACCA	400,00 €
Foyer Rural - Judo	200,00 €
Foyer Rural - Tennis	350,00 €
Foyer Rural - Fêtes et Culture	500,00 €
(Danse : 200,00 €, Informatique : 200,00 €, Anglais (Moins de 25 adhérents)	100,00 €)
Foyer Rural - Gym-Step	200,00 €
Foyer Rural - Yoga (Moins de 25 adhérents)	100,00 €
Association des Parents d'élèves	100,00 €
Chambre des Métiers (1 élève)	38,00 €
Collège Émile Combes à Pons (2 élèves)	100,00 €
Lycée Atlantique à Royan (1 élève)	50,00 €

2016/03/06 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif 2016 est adopté comme suit :

- Investissement, dépenses et recettes	136 470,00 €
- Fonctionnement, dépenses et recettes	387 430,00 €

2016/03/07 - QUESTION DIVERSE

Monsieur Le Maire présente le nouveau bureau de la CDA de Saintes, élu hier soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Signatures :

Joël ARNAUD

Carmen MARC

Pierre DESTRIEUX

Rachel BERNALEAU

Pierre RENAULT

Emmanuel SEGUIN

Loïc TOUZINAUD

Jean-Luc RÉTAUD

Marion DEVER

Aline CLEMOT

Hervé TORCHUT